



Solde de tout compte contrat CDI temps présence moyen hebdo 35h

Par mimi73000

bonjour,

je suis employé dans un hôtel en tant que réceptionniste de nuit depuis 09/2023.

mon contrat est un CDI et stipule que le temps de présence moyen est fixe à 35 heures hebdomadaires avec un salaire brut chaque mois de 1800?.

j'ai posé un préavis de départ y'a un mois car ma demande de rupture conventionnelle a été refusé par l'employeur. j'ai donc décidé de partir malgré tout en démissionnant et en respecter les 1 mois de préavis.

je travail du lundi au jeudi de 22h30 à 6h30 toutes les semaines. c'est tous les mois comme ça soit 32h par semaine.

le premier mois que j'ai attaqué mon contrat ayant attaqué le 18/09 j'ai travaillé deux semaines. le bulletin de paie indique 64h. n'aurais jamais pas du être payé sur 70h malgré que j'ai réellement effectué 64h? vu que le contrat dit un temps de présence moyen de 35h.

sachant que les autres mois j'ai toujours été payé sur une base 151,67. soit un mois complet malgré que j'effectue en réalité en moyenne 128h.

ma deuxième question: je pars le 16/03/2025.

j'ai peur que la comptable me refasse comme à mon arrivée et se base sur 32h et non 35h. Est elle en droit de faire ceci vu que j'ai pas effectué le mois complet ou elle doit me payer malgré tout 35h par semaine ?

et mes congés indique cela à fin février 2025.

restants: -14,4570

acquis: 18,7470

sur le solde de tout compte cela devrait être au alentour de 20 en acquis.

cela correspond à une semaine du coup?

cela fait beaucoup de questions j'espère que vous pourrais répondre au moins à ces questions. merci

savoir si je dois contester le solde de tout compte car dans mon esprit le premier mois était déjà erroné je n'ai rien dit étant nouveau dans l'entreprise. mais je ne me t'aimerais pas pour le solde si celui ci doit être basé sur 35h et non 32h.

mon solde de tout compte selon moi devrait indiqué 70h à 12.18 et non 64h.

et environ 5 jours de congé payés payés.

merci

Par kang74

Bonjour

Vu le peu de ce que vous dites, il semblerait que votre contrat de travail est basé sur un horaire moyen annualisée : vu votre activité je ne serai pas surprise que vous ayez des périodes d'activités avec un horaire moyen bas (ou vous faites moins de 35h), et d'autre à moyenne horaire haut (plus de 35h) .

Néanmoins vous êtes payé sur la base de 35h en anticipant les semaines à moyenne haute que vous devrez faire .

Le solde tout compte fera donc ... les comptes .

Puisque vous 'êtes pas resté une année complète et que vous avez été payé sur une base de 35h en faisant 32 h.

De plus, par rapport au premier mois, et au dernier mois, on ne compte pas de manière proportionnelle .

On compte par rapport aux horaires prévus à faire pendant le mois, qu'on divise du salaire annuel moyen pour avoir un taux horaire moyen, qu'on multiplie par les heures effectuées ou par les heures qui n'ont pas été effectuées (cela rien au même)

Concrètement sur 128h prévu vous n'en avez fait que 64.

Par de là, vous risquez d'être surpris par votre STC en étant en négatif en partant en cours d'année.

Et le mois d'entrée semble correctement traité , comme le sera le mois de départ .

Par kang74

En ce qui concerne vos congés, il semble que votre compteur soit en négatif : ce qui laisserait penser que vous avez pris des congés par anticipation .

Par de là 18-14 cela ne fait pas 20 ...